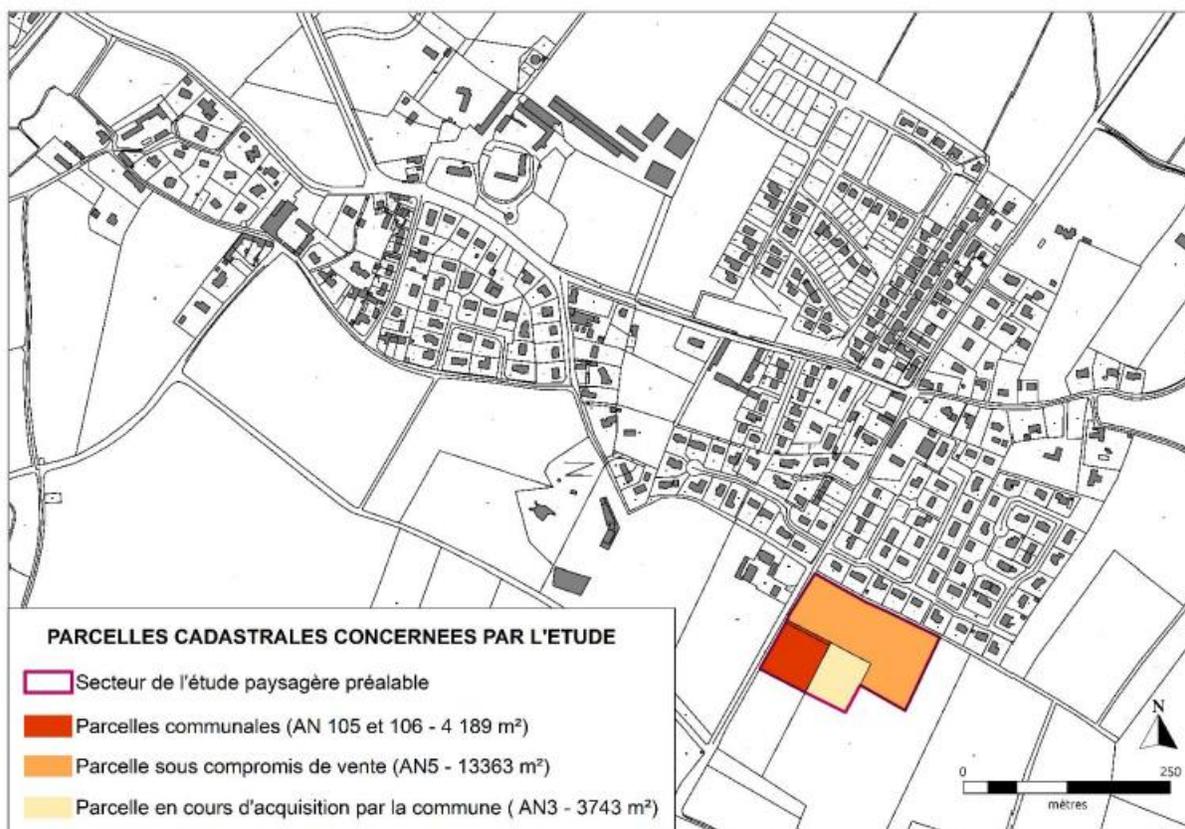


## Note sur l'évolution de la propriété foncière de la zone de projet

La page 12 de la notice de présentation de la déclaration de projet présente la cartographie suivante :



Or, depuis la rédaction de la notice en novembre 2024, la commune a acquis les parcelles AN3 et AN 5. La signature des actes a eu lieu le 10 mars 2025.

Désormais, la commune est propriétaire de l'ensemble des terrains qui composent l'emprise nécessaire à la réalisation du projet.

La parcelle AN3 dispose d'une nouvelle numérotation cadastrale sous le numéro AN111.